

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

COMMERCE

<p>ÉPREUVE E1 SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE</p> <p>SOUS ÉPREUVE B1 CADRE ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE</p>
--

LE CORRIGÉ COMPORTE :

1 page : Page de garde.

2 pages : Texte.

EXAMEN : BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL		SESSION 2003
		0306-CO ST B
ÉPREUVE E1 : Sous épreuve B1	Durée : 1 heure	Coefficient 1
CADRE ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE		CORRIGÉ

PARTIE 1

CADRE ÉCONOMIQUE 10 points

Dans le cadre de votre activité vous vous intéressez à la capacité d'investissement des entreprises en France.

À partir du *document 1* et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

- 1) Donnez une définition du terme ; "Investissement". **2 points**

L'investissement (matériel) est constitué par l'acquisition de biens d'équipements durables (capital technique fixe). 2 pts

- 2) Expliquez pourquoi l'investissement est un moteur de la croissance économique. **3 points**

L'investissement permet d'acquérir de nouveaux moyens qui contribuent à augmenter la production, la productivité et la compétitivité de l'entreprise. 2 pts
Son but est principalement le maintien ou l'accroissement de la capacité de production, de la productivité ou de la modernisation de l'entreprise. 1 pt

- 3) Indiquez deux sources de financement auxquelles les entreprises peuvent avoir recours pour investir. **2 points**

- **Autofinancement**
- **Crédits (prêts, emprunts obligataires)**
- **Augmentation de capital (associés, marché)**

- 4) Repérez dans le *document 1* trois freins à l'investissement. **3 points**

- **Baisse de la consommation**
- **Taux d'intérêt des crédits élevé**
- **Faible rentabilité des entreprises (dégradation de la marge commerciale)**
- **Capacité d'autofinancement limitée**
- **Durcissement des conditions d'octroi de crédits par les banques.**
Accepter toute proposition cohérente.

		SESSION 2003
EXAMEN : BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL		0306-CO ST B
ÉPREUVE E1 : Sous épreuve B1	Durée : 1 heure	Coefficient 1
CADRE ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE		CORRIGÉ

PARTIE 2

CADRE JURIDIQUE 10 points

Madame Anne JOLY, commerçante, vous donne son contrat de bail commercial à étudier.

À partir du *document 2* et de vos connaissances :

1) Qualifiez et nommez les parties en présence dans ce contrat, et citez son objet **3 points**

- Le bailleur (0,5 pt) : Monsieur GONDRAN (0,5 pt)
- Le preneur (ou locataire) (0,5 pt) : Madame JOLY (0,5 pt)
- L'objet du contrat (0,5 pt) : location d'un local commercial (0,5 pt)

2) Étudiez l'article 5 ;

Pourrait-on conclure le contrat si cet article n'était pas indiqué ? Justifiez votre réponse.

2 points

Le contrat ne peut pas être conclu en l'absence de l'article 5. (1 pt)

Le prix est un élément constitutif du contrat à titre onéreux. Il est indispensable pour que le consentement soit valable. (1 pt)

Le contrat a été conclu le 1^{er} juin 2001. Monsieur GONDRAN informe Madame JOLY par lettre recommandée avec avis de réception, qu'il a l'intention de réviser le prix du loyer au 1^{er} juillet 2003.

3) Indiquez si cette action est possible. Justifiez votre réponse.

2 points

Non. Cette action n'est pas possible au vu du contrat. En effet celui-ci précise que le loyer est révisable tous les trois ans. (1 pt) La signature ayant eu lieu le 1^{er} juin 2001, la première révision ne pourra prendre effet que le 1^{er} juin 2004. (1 pt)

4) Madame JOLY paye son loyer avec un mois de retard. Selon le contrat que peut exiger Monsieur GONDRAN, dans ce cas précis ? Indiquez vos calculs.

3 points

Selon l'article 12 du contrat, une pénalité est prévue en cas de retard de paiement du loyer : 3% par trimestre soit 1% par mois. (1,5 pts)

Madame JOLY doit donc verser 20 € d'indemnité en plus du loyer mensuel s'élevant à 2 000 € soit un total de 2 020 €. (1,5 pts)

		SESSION 2003
EXAMEN : BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL		0306-CO ST B
ÉPREUVE E1 : Sous épreuve B1	Durée : 1 heure	Coefficient 1
CADRE ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE		CORRIGÉ